

Question orale de M. Hublet : Demande de clarification concernant l'avenir des salles Van Offelen et 1180 et du terrain communal sur lequel la Royale Pétanque Uccle-Centre est implantée.

M. Hublet signale que depuis quelques mois, plusieurs mandataires ont été interpellés par les responsables du Lions Club Longchamp et de la Gilde des Archers d'Uccle, des joueurs de la Pétanque Uccle-Centre, des habitants du quartier « Robert Scott », des membres de l'ASBL Oxy 15, ou encore des participants aux activités sportives et récréatives organisées par les services communaux dans les salles 1180 et Van Offelen.

Le Collège a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'assainir les finances communales en procédant à la vente de certains biens immobiliers appartenant à la commune, parmi lesquels figure le terrain occupé par la Pétanque Uccle-Centre (PUC). M. l'Echevin de l'Urbanisme et le président de la Royale Pétanque d'Uccle ont eu l'occasion d'échanger des informations au cours d'une réunion qui a eu lieu le 31 janvier dernier. Mais selon M. Hublet, il n'a jamais été question de démolir les salles 1180 et Van Offelen et, par voie de conséquence, de supprimer les activités qui y sont organisées, la plupart du temps par les services communaux.

Actuellement, une pétition circule parmi les usagers de ces différents complexes pour s'insurger contre la vente du terrain sis rue Robert Scott et « la possible destruction du lien social dans ce quartier », que cette décision entraînerait.

Animé par le souci de relayer des informations exactes et de mettre fin aux éventuelles rumeurs, le groupe CDH souhaite que le Collège puisse clarifier sa position sur la future vente du terrain, les projets immobiliers susceptibles à terme d'y être déployés, l'avenir des salles 1180 et Van Offelen, le relogement de la PUC et de la Gilde des Archers.

Il serait aussi particulièrement opportun que, dans un souci d'apaisement, le Collège puisse rassurer les riverains et les usagers des différents complexes en les informant via un article du *Wolvendael* ainsi qu'un folder toutes-boîtes distribué dans le quartier et disponible dans les centres d'activité.

M. Desmet :

Salles polyvalentes d'Uccle-Centre

M. Desmet rappelle que lors de la séance du Conseil du mois de février, il avait demandé au Collège de préciser ses intentions à l'égard du club de pétanque d'Uccle-Centre.

Depuis lors, des articles de presse ont relayé les inquiétudes de nombreux concitoyens quant à la pérennité de la pratique de la pétanque à Uccle et au devenir des salles polyvalentes 1180 et Van Offelen.

M. Desmet rappelle à cet égard que la Royale Pétanque Uccle-Centre est le plus ancien club de pétanque belge, que ses 70 pistes peuvent accueillir plus de 600 personnes lors de tournois nationaux et qu'il est considéré par la fédération francophone de cette discipline comme l'un des trois clubs les plus importants. Les deux salles voisines permettent à de nombreux clubs sportifs d'exercer leurs activités (volley, basket, arts martiaux, tennis, ping-pong, danses, futsal). Elles sont aussi utilisées par des groupes scolaires, la Ligue d'Impro, le Parascolaire, des personnes précarisées, parfois porteuses de handicaps, ainsi que des locataires privés.

Selon certaines informations, le Collège aurait l'intention d'abattre les trois salles. M. l'Echevin Cools aurait notamment affirmé qu'elles pourraient s'écrouler en raison de leur vétusté d'ici quatre ou cinq ans.

M. Desmet souhaiterait donc obtenir des éclaircissements sur les points suivants.

Sur quelles études le Collège s'est-il basé pour affirmer l'état de vétusté de ces bâtiments ?

Le Collège peut-il prétendre avoir entretenu « en bon père de famille » les salles 1180 et Van Offelen ? Si tel est le cas, quelles sont les causes de l'état de vétusté de ces immeubles ?

Le besoin de liquidités, officiellement drapé dans le souci de « valoriser les propriétés communales », n'a-t-il pas prévalu dans les intentions du Collège de se défaire de ces espaces sportifs ?

Quelles sont actuellement les perspectives d'avenir pour ce site ? Le Collège a-t-il rencontré des investisseurs privés ? Dans l'affirmative, leur a-t-il proposé un prix ?

Ne serait-il pas préférable de procéder à une rénovation des trois salles plutôt qu'à une destruction aboutissant à la disparition des activités sportives sur ce site ?

M. l'Echevin Cools précise que le Collège lui a demandé d'examiner la situation de l'ensemble du patrimoine communal. Il rappelle à cet égard que chaque année, l'annexe du budget mentionne la liste des propriétés communales. Il est dès lors possible de déterminer s'il y a des biens dont la vente peut être envisagée, dont l'occupation se justifie encore, ou dont les conditions d'occupation doivent être revues. M. l'Echevin Cools a rencontré les occupants de tous les biens communaux, et notamment le nouveau président du club de pétanque. Il a demandé à ce dernier de lui indiquer les infrastructures minimales dont le club aurait besoin en cas de reconstruction ou de relocalisation du site. Il s'agissait essentiellement de déterminer le nombre de pistes de pétanque couvertes ou à ciel ouvert qui seraient nécessaires. Cet entretien a permis d'établir que le club de pétanque a surtout besoin de pistes couvertes, dont la relocalisation s'avère plus complexe que pour les installations à ciel ouvert.

M. l'Echevin Cools a aussi rencontré le président du club d'archers, dont la situation est différente puisqu'il occupe le site à raison de deux demi-journées par semaine. Ce club paie 80 € par mois pour son occupation du complexe, qu'il sous-loue à un tarif plus élevé. M. l'Echevin Cools a obtenu de ce club qu'il lui transmette ses comptes. Ceux-ci seront examinés de manière à servir de base à une réflexion sur les conditions d'occupation, qui sera menée en concertation avec le club concerné.

Toutefois, M. l'Echevin Cools insiste sur le fait que le Collège se situe au stade de l'étude et de la réflexion et n'a encore pris aucune décision définitive, que ce soit pour les clubs intéressés, la salle 1180 ou la salle Van Offelen. D'ailleurs, les associations sportives se sont vu confirmer par écrit qu'elles pouvaient sans le moindre problème lancer leurs abonnements pour la prochaine saison.

Il n'en demeure pas moins que le Collège a été contacté par des promoteurs ayant l'intention de reconstruire des salles de sport sur le site et qu'il convient donc de s'interroger sur l'éventualité d'un partenariat public-privé en ce domaine. Mais vu que, de toute façon, le processus de réflexion ne sera pas achevé au terme de cette législature-ci, la décision incombera au prochain Collège et au prochain Conseil communal.

Néanmoins, étant donné que les bâtiments ne sont plus en bon état, M. l'Echevin Cools estime que le choix devra probablement être opéré entre deux options fondamentales : soit une conservation des infrastructures actuelles, ce qui suppose une lourde rénovation et un arrêt des activités durant les travaux, soit une construction de nouvelles infrastructures, ce qui implique une démolition des anciennes dès l'achèvement des travaux.

Quoi qu'il en soit, M. l'Echevin Cools rappelle avec fermeté qu'il n'est aucunement dans les intentions du Collège de remettre en cause la nécessité d'assurer un accueil social, d'aménager une salle pour les jeunes, de garantir le déploiement d'activités sportives, de résoudre les problèmes de stationnement. Le prochain Collège adoptera sans le moindre doute la même attitude, quelle que soit la majorité en place. Et contrairement à ce qu'affirment certaines rumeurs, il est hors de question de procéder à une urbanisation importante, qui est d'ailleurs inadéquate dans un intérieur d'îlot.

M. Hublet remercie vivement M. l'Echevin Cools pour la clarté de sa réponse et réitère sa demande relative à la diffusion d'informations via un article du *Wolvendael*, des folders ou des affichettes. Il convient en effet de répondre aux inquiétudes de la population en mettant fin aux rumeurs qui ont conduit au lancement d'une pétition.

M. Desmet est loin de partager l'enthousiasme de M. Hublet pour la réponse de M. l'Echevin Cools. Le sort des nombreux clubs sportifs ou écoles fréquentant le site

n'a guère été évoquée, la réponse s'étant surtout concentrée sur la Royale Pétanque d'Uccle. De plus, de nombreuses incertitudes demeurent, notamment à propos de l'éventuelle construction d'un parking sur une part des terrains dévolus actuellement aux pistes de pétanque.

M. l'Echevin Cools conteste résolument les allégations de M. Desmet, qu'il accuse de déformer ses propos.